

Conseil Municipal PROCES-VERBAL

Séance du LUNDI 8 JANVIER 2018 à 18h30

Sous la Présidence de M. Christian PEYRON, Maire.

Etaient présents :

Cl. RAFINESQUE -- B. SANCHEZ – C. ROS - F. BALBI - R. ROCHE – J. LEBEGUE - M.A. ALTIER- R. ROUX -- G. MARCHAND –Th. SABATIER - B. RIGGIO -- JF. TRAMIER – V. VICENTE - P. CHARLES - N. GILLET - Y. CHETTOUH – S. BASTET - M. LOPEZ -

Procurations : J. BERNARD à N. GILLET - A. DEPEYRE à F. BALBI - B. ROMANINI à R. ROCHE - – A. GARCIA à Cl. RAFINESQUE - E. GAMBARO à S. BASTET - F. BRUNA à M. LOPEZ.

Absents Excusés : C. FAURE - Cl. COTTIN

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. PEYRON.

M. Patrice CHARLES se porte candidat et est élu à l'unanimité.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation unanime du procès-verbal du conseil municipal du 4 décembre 2017.

3/ AVENANT N°1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE – SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS) AVEC LA CCRLP

Rapporteur : M. SANCHEZ.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive relative au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols avec la Communauté de Communes Rhône Lez Provence, permettant d'intégrer aux missions du service l'instruction des certificats d'urbanisme informatifs.

Monsieur SANCHEZ précise aux Membres de l'Assemblée que les certificats d'urbanisme informatifs renseignent sur les règles d'urbanisme applicables au terrain, au regard du Plan Local d'Urbanisme.

4/ BAIL AVEC TDF – LOCATION D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Rapporteur : M. PEYRON

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer le bail de location de la parcelle cadastrée section ZS n°50 avec TDF.

Monsieur le Maire précise que cette parcelle est située au nord de l'Ile Vieille.

5/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A LA MAM

Rapporteur : M. PEYRON

Mme Nadine GILLET ne prend pas part au vote.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux à la MAM.

6/ SUBVENTION 2017 SYNDICAT D'INITIATIVE BOLLENE

Rapporteur : M. PEYRON

Accord unanime pour octroyer une subvention de 180 € au Syndicat d'Initiative de Bollène.

7/ MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation unanime de la modification des statuts de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence.

8/ ENTREPRISE RETENUE – MARCHÉ CHAUFFAGE

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour retenir l'entreprise SUCHANEK.

Monsieur le Maire précise aux Membres de l'Assemblée que cette entreprise est située à Sainte-Cécile-les-Vignes.

9/ DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS – AMENAGEMENT ENTRÉE NORD DU VILLAGE

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Rhône Lez Provence au titre de l'aménagement de l'entrée nord du village.

Monsieur le Maire indique qu'un trompe l'œil sera réalisé sur la façade de la maison située à l'entrée nord du village, représentant la légende du dragon.

10/ MODIFICATION N°1 – FONDS DE CONCOURS REPRISE ELECTRIQUE DU STADE FAURITTE

Rapporteur : M. PEYRON

Accord unanime pour modifier la demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence relative à la reprise électrique du stade Fauritte.

11/ DECISION MODIFICATIVE – TRAVAUX EN RÉGIE

Rapporteur : M. PEYRON

Approbation unanime de la décision modificative relative aux travaux en régie.

12/ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – AUTORISATION D'ENGAGEMENT

Rapporteur : M. PEYRON

Accord unanime pour autoriser l'engagement et le mandatement de dépenses avant le vote du budget 2018 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent conformément au Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.1612.-1.

13/ DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE SPORTIF

Rapporteur : M. PEYRON

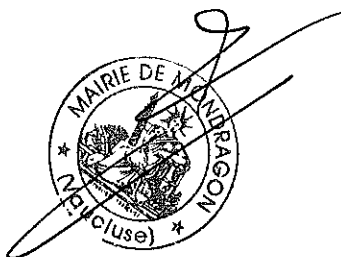
Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à demander un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence, au titre de l'aménagement de l'espace sportif.

La séance est levée à 19h25

Fait à MONDRAGON, le 10 Janvier 2018.

**Le Maire,
Christian PEYRON.**

**Le Secrétaire de séance,
Patrice CHARLES.**



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrice CHARLES', written over a horizontal line.